



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°146 du 26 novembre 2008

SOMMAIRE

Tribunes libres dans le cadre de la préparation du 26ème Congrès

- Rémy PICHON : Crise économique et stratégie syndicale
- Hélène CARTERON : Sciences ou business
- Jeannine GRUSELLE : Retraite et durée de cotisation services publics

Tribunes libres 26ème Congrès

Nous vous rappelons que le contenu des tribunes libres est sous la seule responsabilité des auteurs

CRISE ECONOMIQUE ET STRATEGIE SYNDICALE

Le congrès est le moment privilégié pour ouvrir un débat sur la stratégie et l'orientation du syndicat, stratégie et orientation qui seront forcément déterminées par les problèmes concrets que nous aurons à affronter.

Alors, où en sommes-nous et comment les choses risquent-elles de tourner ?

La crise : quelles conséquences pour les travailleurs ?

Plus personne aujourd'hui n'ose nier que la crise a cessé d'être simplement financière pour devenir économique. Quelles conséquences cela va-t-il avoir pour les travailleurs ? Pour tous les travailleurs, y compris, bien entendu, pour ceux de la recherche.

Difficile de le prévoir dans le détail, mais on peut s'en faire une idée en allant voir ce qui se passe ailleurs.

La crise est partie des Etats-Unis et, malheureusement pour les travailleurs américains, ce pays conserve encore une petite avance sur nous. Ce qui se passe en ce moment là-bas pourrait bien arriver ici très rapidement.

Là-bas comme ici, l'Etat vole au secours de ses banquiers, et ne fait rien pour les travailleurs victimes de la crise.

La crise, pour les travailleurs américains, ce sont, d'après les statistiques officielles, un million et demi de personnes qui ont perdu leur emploi depuis janvier dernier, plus d'un million de ménages modestes qui ont perdu leur logement, autant qui ont plus de trois mois de retard dans le paiement de leurs mensualités et qui pourraient les rejoindre dans la rue avant la fin de l'année.

C'est aussi l'inflation... La guerre en Irak et le sauvetage des banques a un coût. Si la hausse des prix pour l'ensemble de la population n'est, officiellement, que de 4,9 % sur un an, elle est de 5,4 % pour les salariés, de 7,6 % pour la seule nourriture... Et d'après un site de "contre-statistiques", elle serait, si on appliquait l'indice des prix de 1980, — qui a été, là-bas comme ici, tripatouillé à de nombreuses reprises depuis —, de 13 % !

Conséquence pour les travailleurs : chômage massif et paupérisation, y compris pour ceux qui conservent un emploi.

Eh bien, on peut prédire, sans grand risque, que la même chose nous attend ici.

Ca a déjà commencé. Pas un jour sans qu'on apprenne la fermeture définitive ou temporaire d'une entreprise, sans parler des dizaines de milliers d'intérimaires qui perdent leur emploi, par exemple dans l'industrie automobile et chez ses sous-traitants.

Le chômage ne nous concerne pas, nous autres fonctionnaires ?

Cela concerne déjà nos familles, nos voisins, avec les conséquences que cela pourrait avoir sur notre cadre de vie. Mais ça pourrait, aussi, nous concerner directement. Par l'accentuation des suppressions de poste, mais également par des licenciements... Ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire. Si l'Etat se ruine pour sauver les spéculateurs et les grandes entreprises, vous croyez vraiment que ceux qui le dirigent vont se contenter de l'érosion naturelle pour diminuer les effectifs ? Personnellement, je ne prendrais pas le pari.

La flambée des prix semble s'être, un peu, calmée depuis l'été. Mais d'où vont sortir les dizaines de milliards destinés à sauver la mise aux spéculateurs ? Et les cadeaux fiscaux ? Et les aides en tous genres censées lutter contre le chômage, mais qui, en réalité, ne font qu'abaisser le coût du travail, et alimenter les profits et les "circuits spéculatifs" ? A qui va-t-on présenter la facture des déficits ainsi creusés ? Et sous quelle forme va-t-on nous la présenter ?

Pour ceux qui nous gouvernent, l'inflation est une option. Cela s'est déjà fait dans le passé. Elle paupérise les salariés, ruine la petite bourgeoisie, mais la grande bourgeoisie, celle dont l'Etat est réellement le défenseur, au bout du compte elle est gagnante.

Et les salaires ? Baisser les salaires des fonctionnaires, cela s'est déjà fait aussi, en France, en 1935, lors de la précédente grande crise. Cela peut se refaire... Au nom de la solidarité face à la crise, ou pour être "fiscalement responsable", ou pour toute autre raison qu'il plaira aux plumeux du patronat d'imaginer.

Face aux conséquences de la crise et aux attaques prévisibles contre les travailleurs, quelle politique pour le syndicat ?

D'abord, mettre l'accent sur ce qui concerne l'ensemble des travailleurs.

Bien sûr le CNRS est attaqué, la recherche dans son ensemble est attaquée, et le syndicat doit, naturellement, organiser la riposte contre ces attaques. Nous le faisons, avec quelques succès, mais ce faisant nous répondons surtout aux préoccupations des chercheurs. Les ITA ne sont qu'une minorité à se sentir concernés, peut-être à tort, mais là n'est pas la question.

Il faut continuer de se battre sur ce terrain, mais, à mon avis, il faut recentrer l'activité du syndicat et donner une plus grande place dans notre expression et dans nos interventions aux revendications syndicales "traditionnelles". Les attaques contre les emplois et les salaires concernent tous les travailleurs, y compris les chercheurs. Et leurs conséquences peuvent être autrement dramatiques. Pour sauver ses profits, la bourgeoisie ne fera pas de cadeaux. L'Etat non plus.

Il faut préparer des luttes à l'échelle où se situent les attaques, c'est-à-dire des luttes d'ensemble, pouvant entraîner l'ensemble des salariés. C'est possible. Cela s'est déjà vu, en 1936, lors de la précédente crise, et en 1968.

Pour cela, il faut mettre en avant des revendications qui en valent la peine et qui puissent unifier les luttes :

— Contre l'inflation : échelle mobile des salaires basée sur un indice correspondant réellement aux dépenses des travailleurs.

— Contre le chômage : interdiction des licenciements, partage du travail entre tous, sans diminution des salaires.

— Contre le chantage à la faillite que les patrons ne manqueront pas d'exercer, et contre la spéculation qui continue encore aujourd'hui, en pleine crise, et qui ne peut qu'aggraver la situation : abolition du secret commercial et du secret bancaire.

— Pour sauver le système bancaire, et l'économie, de la ruine : expropriation des banques, sans rachat ni indemnité, et mise en place d'une banque unique dans laquelle l'utilisation des fonds pourrait être contrôlée par les salariés et par toute la population. Il faut qu'on sache à quoi servent les richesses accumulées grâce à notre travail.

C'est un programme utopique, irréaliste ? En période de crise, il n'y a pas de demi-mesures possibles.

Ce qui serait irréaliste, ce serait de s'imaginer qu'on va s'en sortir avec une journée d'action par ci, une revendication spécifique par là... Quand ses profits sont en jeu, la grande bourgeoisie ne plaisante pas. Elle ne fera pas de cadeaux. Nous ne devons pas en faire non plus.

Pour venir à bout de la dernière grande crise du capitalisme, il a fallu le fascisme et la guerre. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là, mais, respecter le pouvoir de la grande bourgeoisie sur l'économie, c'est se condamner à des reculs bien plus graves que ceux que nous avons dû subir ces dernières années, et, peut-être, à revivre la barbarie.

Rémy PICHON (Section d'Orsay)

*Science ou business ? Telle est la question.
Adresse aux « Travailleurs de la recherche scientifique »*

A l'heure de la privatisation programmée des universités, à l'heure où les EPST sont progressivement démembrés par le gouvernement pour mieux vendre à la découpe le potentiel de la recherche publique à des intérêts privés, par le biais d'une contractualisation toujours plus galopante, à l'heure où l'évaluation de l'activité scientifique voit disparaître tous les éléments d'un contrôle démocratique, au profit d'une idéologie productiviste dans la connaissance scientifique, il apparaît plus que jamais nécessaire d'éviter toute confusion et tout amalgame dans notre réflexion sur la nature de l'activité scientifique.

Qu'est-il possible d'appeler aujourd'hui recherche « fondamentale » ? L'opposition entre sciences et techniques est devenue de plus en plus imprécise, compte tenu de la technicisation même des méthodes de recherche (notamment en biologie) et de ce fait, le développement de la connaissance est devenu de plus en plus dépendant des technologies mises en œuvre et de leur coût. D'autre part, au cœur même de cette science technologisée, la production de connaissances nouvelles prend souvent, elle-même, la forme de nouvelles avancées technologiques. Ces avancées sont susceptibles, toutefois, de permettre l'émergence de nouveaux

concepts, la caractérisation de nouvelles entités scientifiques, ce qui a proprement parler peut être qualifié de « découverte ». C'est ce mouvement interne de la connaissance qu'il se traduise ou non par des applications technologiques immédiates, qu'il s'agit de protéger et de favoriser. Défendre la « recherche fondamentale » c'est avant tout garantir aux chercheurs les moyens matériels et les conditions de travail leur permettant de ne pas être entravés dans le développement de leur projet scientifique. Les crédits récurrents et le statut sont les clefs de voûte d'une telle conception de la liberté de la recherche, c'est-à-dire d'une recherche indépendante des contraintes économiques ou des compromissions avec des objectifs commerciaux.

Pour autant cette liberté ne saurait être confondue avec un « droit du chercheur » d'entrer dans une démarche de justification pseudo-scientifique de présupposés idéologiques, ou de fantasmes personnels, avec les deniers publics, ni non plus de participer au développement d'applications technologiques pouvant avoir des conséquences sociales ou sanitaires sur la population, sans que s'exerce un contrôle démocratique sur ce développement.

Le 1^{er} de ces cas de figure a fait, il y a moins de 10 ans, l'objet d'une crise à l'intérieur de notre syndicat : elle concernait l'opposition entre l'assentiment apporté par la direction du syndicat à la sanction d'un historien du CNRS développant des thèses révisionnistes et la contestation de cette sanction par quelques membres, contestation suivie d'actions minoritaires, au nom d'une théorie d'un prétendu devoir syndical, de défense inconditionnelle du chercheur et de sa liberté. Il convient de le rappeler pour ceux qui sont venus depuis.

Le second cas est parfaitement illustré par le conflit autour de la question des OGM qui continue périodiquement de traverser le syndicat (dernier remou en date, la lettre sur le « complot » anti-OGM adressée par Gilles Mercier aux membres du bureau de la section INSERM et à quelques autres, en avril dernier. Les nécessaires revendications de précautions, concernant cette technologie, (notamment envahissante dans l'agriculture), ainsi que la revendication d'un véritable moratoire et d'un débat public sont qualifiées dans cette lettre d'obscurantisme entravant le développement de la connaissance scientifique.

Un tel amalgame constitue une imposture qui tente :

1°) de confondre progrès scientifique et mise en œuvre à grande échelle d'une technologie agricole juteuse en profits pour ses promoteurs commerciaux

2°) de refuser toujours au nom d'une conception particulière de la liberté du chercheur, que la réflexion critique sur les usages de la science puisse se développer dans la société.

Pourtant une telle réflexion est rendue d'autant plus indispensable, je l'ai dit, que l'objectif de rentabilité marchande, qui guide aujourd'hui les réformes du système de recherche, est propre à promouvoir de tels amalgames.

L'esprit scientifique doit demeurer un esprit critique, capable d'une épistémologie replaçant la pratique scientifique dans son contexte historique économique et social. De nombreux scientifiques l'ont compris (au 1^{er} rang desquels de nombreux camarades du syndicat CGT de l'INRA, directement concernés par la recherche sur les OGM).

Cette question des OGM n'épuise cependant pas toute la teneur du conflit autour de la conception de la liberté de la recherche. Il est absolument nécessaire, surtout dans le contexte que j'ai rappelé au début, que notre syndicat réaffirme, globalement, des positions claires sur la place de la science dans le projet d'émancipation sociale qui est celui de la CGT.

HELENE CARTERON

Retraite et durée de cotisation, services publics

Contribution au 26^{ème} congrès du SNTRS CGT, Jeannine GRUSELLE, 14/11/2008

Au risque de provoquer l'irritation de certains camarades qui considèrent que la question de la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension de retraite ne concerne pas les retraités mais seulement les actifs (comme paraît-il beaucoup d'autres questions syndicales, mais c'est un autre débat !) je tiens à aborder ce point qui – de mon point de vue- concerne **tous les syndiqués, car c'est une question d'orientation syndicale.**

Quelle durée de cotisation ?

La revendication principale confédérale est d' « assurer le droit à la retraite à partir de 60 ans avec un niveau de pension et de retraite suffisant » en « reconnaissant la pénibilité au travail par un droit au départ anticipé » (principes d'égalité et de réparation) et en améliorant le dispositif carrières longues.

Ces revendications sont essentielles. Essentielles aussi les propositions concernant le financement des retraites qui impliquerait d'ici 2020, d'après la CGT, 6% du PIB en plus consacré aux retraites, mais d'un PIB en progression.

Sur cette base, la CGT revendique le retour au calcul à partir des dix meilleures années (et non des 25) pour le privé, une réévaluation des meilleures années « portées au compte » non sur la base de l'indice des prix mais sur le salaire moyen.

Reste une question essentielle qui n'a pas été tranchée par les repères revendicatifs adoptés en 2007.

Pour bénéficier d'une retraite complète, la durée de cotisation exigée est passée de 37,5 annuités à 40 annuités (depuis 1993 pour le privé et 2003 pour le public) et à 41 annuités pour tous cette année (avec application progressive): c'est ce que l'on nomme carrière complète.

Or l'âge moyen de cessation d'activité demeure à 58 ans ½ et la durée moyenne de l'activité professionnelle reste de 36 ans.

La « CGT est opposée à l'allongement projeté de la durée de cotisation à 41 puis 42 ans » cette phrase figure dans tous les tracts actuels (voir aussi le CNC du 21/02/2008). Mais rien n'est dit sur les 40 annuités. Cette question de la « durée d'assurance » a été mise en débat par le CCN en 2007 (voir fiche n°22 « droit à la retraite » publiée par Le Peuple n° 1649 du 13 juin 2007), je cite « quelle durée de cotisation de référence faut-il revendiquer compte tenu de l'intégration des périodes d'étude, de précarité, de recherche d'un premier emploi dans ce calcul ? ».

L'UGFF continue à revendiquer une durée de cotisation limitée à 37ans ½ (plate forme revendicative publiée dans FP juin 2006 p.23). C'est aussi la revendication du SNTRS.

Il est donc nécessaire de se poser la question de la durée de cotisation de référence et également celle des périodes à intégrer.

- Les périodes à intégrer, je cite
 - la recherche d'un premier emploi
 - les périodes de maladie professionnelle, accidents du travail, maternité
 - les études après 18 ans
 - la précarité
 - l'apprentissage et les stages

La première question qui se pose est **QUI VA PAYER ?**

Pour l'apprentissage, les stages, accidents du travail... il y a employeur donc cela permet de développer des luttes pour mettre les employeurs face à leurs responsabilités.

Mais qu'en est-il pour la recherche d'un premier emploi, les études (et peut-être même pour la précarité) ? La fiche repères revendicatifs dit qu'elles « doivent être validées par une cotisation forfaitaire ».

Ainsi il s'agit une fois de plus de faire payer les salariés alors que la confédération souligne elle même qu' « aucun effort supplémentaire n'a été demandé aux entreprises depuis plus de 20 ans pour payer les retraites de leurs anciens salariés » (voir document « ma retraite, je veux la vivre ») et que la part patronale dans les prélèvements sociaux diminue sans cesse depuis plus de 20 ans (moins 8 points). **Est-ce acceptable ?**

D'autant que la loi Fillon de 2003 permet de racheter jusqu'à 12 trimestres au titre des périodes d'études ou de cotisations incomplètes mais ce rachat est très coûteux, il dépend des revenus (et donc de l'âge) et des options d'achat. Ainsi au minimum il coûte entre 1011 et 1998 € par trimestre (pour un salarié débutant, avec qualification minimum). Le COR lui-même note que ce rachat n'est attractif que pour les hauts revenus.

Le rachat des années d'études posent encore d'autres questions.

1. Est-ce juste ?

Suivant les tranches d'âge, les poursuites d'études sont très variables : par exemple pour les 45/54 ans, plus de 28% des hommes et 32 % des femmes n'ont aucun diplôme ou seulement le CEP ; ces pourcentages sont encore élevés pour les jeunes.

D'autre part, quel sens a le rachat à 18 ans quand on sait que les enfants d'ouvriers et d'employés sont, beaucoup plus que les autres, soumis aux redoublements ? Quel sens cela a-t-il pour les titulaires d'un doctorat qui, au mieux (et c'est très exceptionnel) sont en mesure d'avoir une activité professionnelle à 26 ans ?

2. Comment admettre l'absence de participation financière des entreprises à l'élévation des qualifications qui est pourtant essentielle dans l'amélioration de la productivité du travail, l'un des points forts des entreprises en France. Ce qui permet aux capitalistes des profits énormes ?

3. Ne s'agit-il pas de nouveau de baisser le coût du travail à travers la diminution du salaire indirect socialisé, en augmentant la durée du travail (37,5 ans à 40) pour un même salaire indirect ? Aggravant ainsi l'exploitation des salariés

Ce débat est fondamental pour le SNTRS mais aussi pour la Confédération car il ne peut y avoir 2 discours contradictoires sans dommage pour les luttes : d'une part renvoyer les employeurs à leurs responsabilités « sociales », d'autre part les exonérer de celles-ci.

Quels services publics ?

Un autre débat est également fondamental pour la CGT, c'est celui des services publics. Je ne souhaite pas alourdir cette contribution, je renvoie donc à mon article dans le BRS 419 de mars 2007. Je rappelle que la CE du SNTRS a adopté le 26 mars 2007 (à l'unanimité moins une abstention et un contre) un texte¹ demandant que la CGT ne transige pas sur 2 principes : **propriété publique et monopole public** et n'accepte pas de suivre les institutions européennes et la CES dans la confusion SIG, SIEG et services publics « à la française ». Une telle confusion ouvre la porte au privé guidé par définition par le principe de profits²

En conclusion, je pense que les repères revendicatifs confédéraux doivent faire l'objet de débats approfondis avec un temps suffisant pour que chaque militant en soit partie prenante³ : réintégrer la discussion et l'adoption de ces repères dans le congrès (comme c'est le cas au SNTRS) serait à la fois gage de démocratie et moyen pour que chacun s'en empare.

¹ *MOTION adoptée par la CE du SNTRS CGT réunie le 26.03.2007 (à propos du projet de fiche repères revendicatifs de la CGT « droit aux services publics ») La CE très attachée aux services publics, n'accepte pas que des compromis au niveau européen les mettent en péril. En particulier, il y a deux questions primordiales sur lesquelles la CGT ne doit pas transiger : celle de la propriété publique et celle du monopole public. Sans ces deux conditions les services publics ne sont pas à l'abri de la concurrence ni de la loi du profit.*

Il est aujourd'hui nécessaire de contribuer au développement des luttes dans la clarté :

- pour maintenir ce qui reste en France des services publics et des statuts des personnels
- pour regagner ce qui a été perdu (santé, transports, communications, énergies...) ce qui implique de renationaliser
- pour le développement des services publics dans des secteurs aujourd'hui privés : eau, traitement des déchets, services aux personnes dépendantes...
- pour que notre protection sociale ne soit pas non plus soumise à la privatisation rampante et à la mise en concurrence

(adoptée à l'unanimité moins une abstention)

² Pour ne prendre qu'un « petit exemple » des résultats, un détail par rapport à la privatisation de la SNCF, d'EDF-GDF, de la Poste, les guichetiers de la RATP et de la SNCF ne peuvent plus vendre certains des coupons et cartes d'abonnement : la commercialisation a été externalisée et il en coûte quelques euros de plus aux usagers.

³ je rappelle que, comme d'autres composantes de la CGT, la CE du 26 mars 2007 du SNTRS avait dénoncé « la précipitation mise par le bureau confédéral à faire adopter les repères »